

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-436

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 32****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et du tourisme	8 100 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	8 100 000	0
<b>SOLDE</b>	8 100 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement majore de 8,1 M€ les crédits de paiement du programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme », afin de garantir au FISAC les moyens de trésorerie dont il a besoin pour 2015. Le total des crédits de paiement du FISAC pour 2015 atteindra ainsi 17 M€.

Ces dépenses supplémentaires seront gagées intégralement dans le cadre d'une diminution transversale des crédits du budget général, qui permettra de garantir le respect de la norme de dépenses de l'État.